ASSEMBLEE GENERALE financière 27 novembre 2026 L'ETRAT

Club de St PAUL en JAREZ

Vœu n° 1 :

- Nous demandons la possibilité de création d'un championnat Foot Loisirs +50ans.

Depuis le début de cette saison, nous constatons qu'il est de plus en plus difficile de jouer des matchs +40 car l'écart d'âge se fait de plus en plus sentir.

Nous ne souhaitons pas tout de suite passer au foot en marchant et souhaitons sur le concept du foot +40, en passant sur le foot +50 réservé aux plus de 50 ans.

ASSEMBLEE GENERALE financière 27 novembre 2026 L'ETRAT

Club de St PAUL en JAREZ

Vœu n° 2 :

Ce voeu se veut complémentaire de la modification des règlements sur les horaires et jours de match qui se rapprochent des règlements LIGUE sans en avoir toutes les possibilités.

Notamment lorsque l'on choisit de décaler une rencontre en respectant le délai minimum de 13 jours - en Ligue le club adverse ne peut pas refuser si l'on se trouve dans la période verte, et que l'on respecte les horaires autorisés.

CAS GENERAUX A RESPECTER

Dans le cas d'une distance supérieure de 200 Kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.

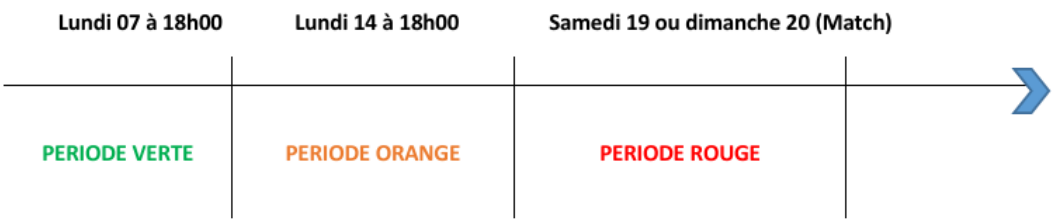
Période ORANGE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.

Période ROUGE :

Cette période dite d'exception se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre, jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf **décision** explicite de la Commission Régionale des Compétitions.

Exemple :



En District, il faut l'accord du club adverse.
Donc les règlements Ligue et District sur ce point ne sont pas identiques.